

A N N E X E III
MODALITES D'EVALUATION

- REGLEMENT d'EXAMEN

	DUREE	COEF	FORME
EP1 Technique et arts appliqués	7 H	3	Ecrite
EP2 Mise en oeuvre		5	CCF
EP3 Diagnostic/relevés		2	CCF

- DEFINITION des EPREUVES

EP1 Cette épreuve a pour but d'évaluer les connaissances spécifiques de la rénovation du patrimoine (savoirs technologiques associés et savoirs arts appliqués) ainsi que les savoir-faire C1 et C2. Elle aura pour support une situation problème mettant en évidence les capacités d'analyse du candidat ainsi que des éléments de proposition de solutions. Le caractère historique, culturel, esthétique sera largement établi.

Partie a : composante technique	4H
Partie b : composante arts appliqués	3H

EP2 Mise en oeuvre

Contrôle en cours de formation (CCF)

Le CCF sera composé de deux situations d'évaluation de 6 h chacune. Elles devront être choisies dans le cadre des situations de chantier, si possible en entreprise. Elles valideront essentiellement les compétences en C3 et C4. Une des situations sera obligatoirement une reprise en sous-oeuvre (situation première coeff.2, situation deuxième coeff.3)

EP3 Diagnostic/relevés

Contrôle en cours de formation (CCF).

Les compétences C1 ; C2-O1 et O2 (dont particulièrement les savoirs associés S1, S2, S3, S4, S8, SAA1, SAA3) seront validées au cours d'une situation d'évaluation d'une durée de 3 heures.

Elle devra être en tout point conforme aux situations professionnelles caractéristiques du patrimoine, et comportera une traduction graphique.